

www.education.gouv.fr/stateval

La France a consacré 116,3 milliards d'euros en 2004 à son système éducatif, soit 7,1 % du produit intérieur brut (PIB) et 1 870 euros par habitant. La dépense d'éducation en euros constants augmente de 1 % par rapport à 2003.

En 2004, la dépense moyenne par élève est de 6 810 euros, soit 4 600 euros pour un élève du premier degré, 8 530 euros pour un élève du second degré et 8 630 euros pour un étudiant.

Ainsi, une scolarité valorisée aux coûts et prix de 2004, menant sans redoublement de la maternelle (en trois ans) à un baccalauréat général et technologique, est estimée à 96 260 euros.

Les activités d'enseignement représentent 81 % de la dépense intérieure d'éducation.

La part de la dépense pour le second degré est prépondérante (45,3 %) mais celle du supérieur s'accroît (de 14,6 % en 1980 à 16,9 % en 2004).

L'État reste le premier financeur initial de l'éducation (63,4 %) devant les collectivités territoriales (20,2 %).

Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 8 %.

Le coût de l'éducation en 2004

Évaluation provisoire du compte

En 2004, la dépense intérieure d'éducation (DIE)—mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif en métropole et dans les DOM—est de 116,3 milliards d'euros (voir l'encadré p.6). Cet effort correspond à 1 870 euros par habitant et représente 7,1 % du produit intérieur brut (PIB).

La part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale a connu, de 1980 à 2004, des évolutions diverses.

Sur cette période, la dépense d'éducation a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,6 %, supérieur à celui du PIB (+ 2,2 % par an). Cette croissance s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève.

De 1980 à 1989, la DIE évolue quasiment au même rythme que le PIB, tandis que de 1990 à 1996 elle augmente plus vite que le PIB. Deux facteurs expliquent cette évolution :

- d'une part, la mise en place des lois de décentralisation et le transfert des crédits d'investissement de l'État vers les départements et les régions, qui ne commenceront d'importants travaux de construction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989 ;

- d'autre part, la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants.

La tendance s'inverse depuis 1997, la dépense d'éducation progressant moins vite que le PIB, la part de la DIE dans le PIB diminue régulièrement atteignant 7,1 % en 2004 (tableau 1, graphique 1).

La dépense d'éducation se partage, en 2004, entre 30,6 milliards d'euros pour le premier degré (soit 26,3 % de la DIE), 52,7 milliards d'euros pour le second degré (45,4 % de la DIE), et 19,7 milliards d'euros pour le supérieur (16,9 % de la DIE). Le reste de la DIE (13,2 milliards d'euros, soit 11,4 %) allant à la formation continue et aux enseignements extra-scolaires¹. Entre 1980 et 2004, la part de la DIE consacrée au premier degré diminue (sauf entre 1995 et 2000) passant de 28,9 % de la DIE en 1980 à 26,3 % en 2004. Celle dédiée au second degré progresse jusqu'en 1982 pour se stabiliser depuis autour de 45 % ; quant à celle allant à l'enseignement supérieur, dont les effectifs ont presque doublé de 1980 à 2004, elle a progressé de 14,6 % à 16,9 % en 2004.

Depuis 1980, la DIE a été multipliée par 1,8 en prix constants : par 1,7 pour le premier degré, 1,9 pour le second degré et 2,1 pour le supérieur. Sur les 116,3 milliards d'euros dépensés en 2004, 94,2 milliards (soit 81 %) l'ont été pour des activités d'enseignement. Les 22,1 milliards restants ont permis de financer l'organisation du système d'enseignement (administration générale et orientation : 4,2 milliards d'euros), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires : 11,5 milliards d'euros), de répondre

1. L'enseignement extra-scolaire correspond aux activités du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ou d'autres établissements pour des leçons particulières.

Tableau 1 – Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans le PIB						
Années	DIE prix courants (milliards d'euros)	Part de la DIE par rapport au PIB (en %)	Part de la dépense du ministère de l'Éducation nationale dans la dépense de l'État (en %)	DIE aux prix de 2004 (milliards d'euros)	Croissance annuelle de la DIE en prix 2004 (en %)	Croissance annuelle du PIB en prix 2004 (en %)
1980	28,5	6,4	19,7	62,9	0,0	0,0
1985	50,7	6,7	19,0	73,0	2,4	1,9
1990	68,0	6,6	19,7	83,1	5,3	2,7
1995	91,3	7,6	21,2	102,5	3,1	2,4
1999	102,7	7,5	22,2	111,8	3,5	3,3
2000	105,4	7,3	22,9	113,1	1,2	4,1
2001	107,2	7,2	22,9	113,1	0,0	2,1
2002	111,9	7,2	22,8	115,5	2,1	1,2
2003	113,5	7,2	22,9	115,3	-0,1	0,8
2004	116,3	7,1	22,8	116,3	0,8	2,3

Source : MEN-DEP

Les séries « au prix de 2004 » sont obtenues en multipliant les dépenses exprimées aux prix de l'année courante par un coefficient estimé à partir de l'évolution du PIB au prix de 2004 établi par l'INSEE. Ces séries représentent l'évolution des dépenses « en volume », c'est-à-dire en excluant les effets de la hausse des prix.

aux demandes des institutions (achats de livres, fournitures scolaires, vêtements spécifiques : 4 milliards d'euros) et de rémunérer les personnels de l'éducation en formation (2,4 milliards d'euros) (*graphique 2*).

L'État est le principal financeur du système éducatif, les collectivités territoriales assurant 20,2 % de son financement

Le financement « initial », c'est-à-dire ce qui est à la charge effective des financeurs avant transferts entre les différents agents économiques (*voir l'encadré p.6*), est assuré essentiellement par l'État (63,4 %). Ce poids de l'État dans le financement de l'éducation s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels, premier poste de dépense du système éducatif. Par ailleurs, l'État transfère des subventions d'investissement vers les collectivités au titre de la décentralisation, et des bourses d'études vers les ménages. Au sein de l'État, le ministère de l'Éducation nationale est le principal financeur (55,9 % du financement initial total en incluant les charges sociales rattachées payées sur le budget des charges communes et correspondant aux charges sociales employeur de l'État). Le financement provenant d'autres ministères s'élève à 7,5 %.

Les collectivités territoriales sont le deuxième financeur initial avant transfert des dotations de l'État, dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) avec 20,2 % de la DIE (11,2 % pour les seules communes). Leur part s'est accrue dans le second degré, le supérieur et la formation continue, à la suite des transferts de charge de l'État.

Les ménages, avec 8,0 % du financement initial, avant transfert des bourses de l'État et des allocations des caisses d'allocations familiales, viennent au troisième rang du financement, après l'État et les collectivités territoriales.

Les entreprises, par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et de la taxe d'apprentissage (respectivement 1,2 % et 0,5 % au minimum de leur masse salariale), contribuent à hauteur de 6,5 % à la dépense d'éducation.

L'allocation de rentrée scolaire versée par les caisses d'allocations familiales, sous

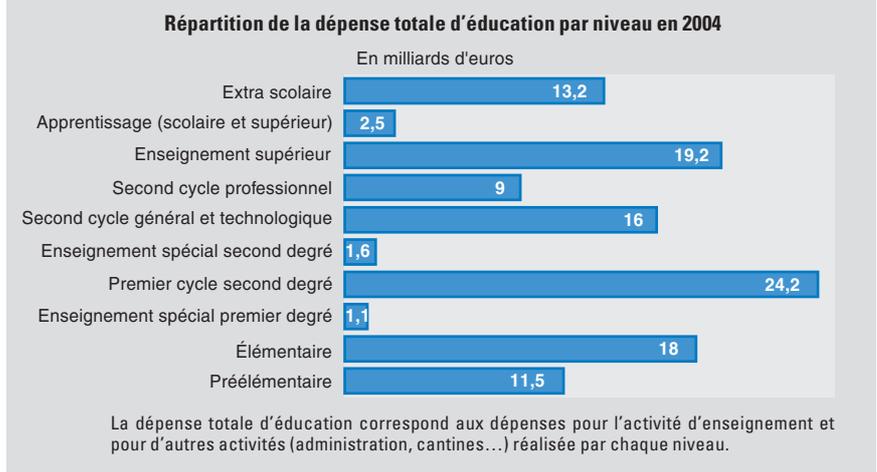
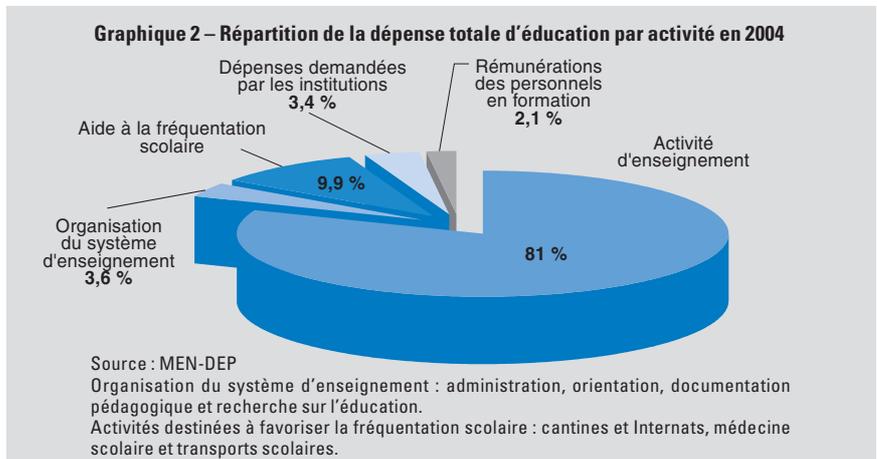
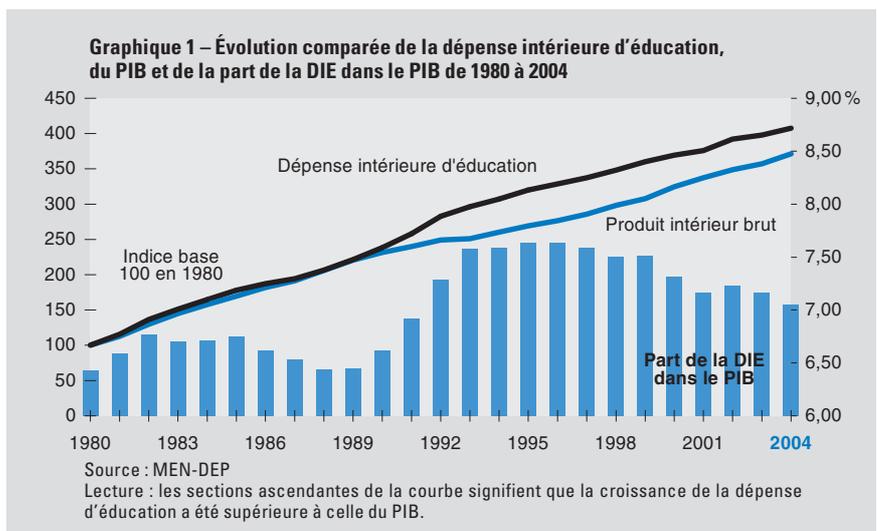


Tableau 2 – Structure des coûts par nature de dépense et par niveau d'enseignement en 2004 (en %)

Niveau	Type de dépenses	Personnel enseignant	Personnel non enseignant	Total personnel	Autre fonctionnement	Capital
Premier degré		51,4	24,6	76,0	16,8	7,2
Second degré (hors apprentissage)		54,8	21,7	76,5	13,7	9,8
Supérieur (hors apprentissage)		52,5	20,3	72,8	17,9	9,3
Ensemble		53,3	22,4	75,7	15,4	8,9

conditions de revenus, aux familles d'enfants âgés de 6 à 18 ans, contribue à hauteur de 1,1 % au financement de l'éducation.

De 1980 à 2004, l'État a vu sa part dans le financement diminuer (de 69,8 % en 1980 à 63,4 % en 2004) au profit des collectivités territoriales (de 14,2 % à 20,2 %). La part des ménages a également sensiblement diminué (de 10,8 % à 8,0 %) du fait de transferts, notamment de l'allocation de rentrée scolaire et des bourses. La croissance de la part des collectivités territoriales résulte des lois de décentralisation pour le second degré et pour la formation professionnelle. Par ailleurs, pour l'enseignement supérieur, le plan Universités 2000 relayé à partir de 1999 par le plan U3M a modifié la répartition du financement de l'investissement en faisant intervenir de façon importante les régions.

Pour le premier degré, le financement est, pour environ 40 %, assuré par les collectivités territoriales, essentiellement les communes qui prennent en charge les dépenses de personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Pour le second degré, il est assuré à hauteur de 71 % par l'État qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de personnels ; les collectivités territoriales (départements, régions) participent à hauteur de 17 % ; les lois de décentralisation leur ont transféré les crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986). Dans le supérieur, la part de l'État est prépondérante (75 %), la part des ménages s'élève à 12 %, celle des collectivités territoriales et des entreprises à 6 % chacune (graphique 3).

Les dépenses de personnel représentent près des trois quarts de la dépense d'éducation

Les dépenses en personnel pour l'ensemble des niveaux s'élèvent à 70,6 milliards d'euros, représentant 75,7 % de la dépense globale, et pour les seuls personnels enseignants à

49,8 milliards d'euros (plus de 50 % de l'ensemble des dépenses). 14,4 milliards d'euros sont consacrés aux autres dépenses de fonctionnement (soit 15,4 %) et 8,3 milliards d'euros aux opérations en capital (soit 8,9 %).

Les dépenses de personnel non enseignants sont plus élevées dans le primaire que dans le secondaire surtout en raison de la présence des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles (ATSEM). Le poids des personnels enseignants est particulièrement élevé au niveau de l'enseignement du second degré (55 % de l'ensemble).

La dépense moyenne par élève : 6 810 euros

Tous niveaux confondus, la dépense d'éducation moyenne par élève en 2004 (voir l'encadré p.6) s'élève à 6 810 euros. Elle est en hausse de 1 % en prix constants par rapport à 2003, et croît en moyenne de 2,4 % par an de 1980 à 2004, par suite du poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, de l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré, et de la revalorisation salariale des enseignants.

Les différences constatées entre les dépenses moyennes par élève des divers niveaux d'enseignement s'expliquent quant à elles principalement par des différences liées à l'encadrement en personnels enseignants et non enseignants : nombre d'heures d'enseignement par élève et coût de ces heures

inhérent au statut des personnels et à la taille des classes.

Dans le premier degré

La dépense moyenne par élève du premier degré s'élève à 4 600 euros (y compris l'enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires, AIS). Le coût d'un élève scolarisé en préélémentaire (4 400 euros) est proche de celui d'un élève en élémentaire (4 590 euros) : dans le préélémentaire, l'encadrement en agents territoriaux (ATSEM...) explique le niveau du coût de l'élève, alors que dans l'élémentaire c'est le nombre moins élevé d'élèves par classe.

On assiste à une forte croissance de la dépense moyenne par élève, notamment entre 1985 et 1990, due, d'une part, à une baisse des effectifs d'élèves du premier degré et, d'autre part, à une revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles). De 1980 à 2000, elle a augmenté de 73 % en prix constants, soit + 2,3 % en moyenne par an (compte tenu de la rupture de série de 1999, voir l'encadré p.6).

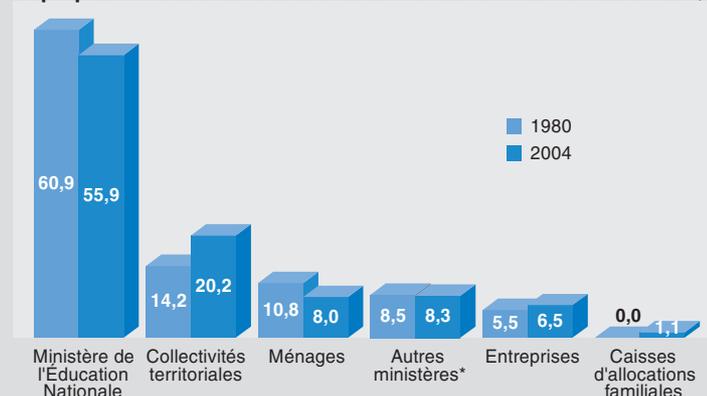
La dépense moyenne par élève dans le premier degré (en euros)

2004	Préélémentaire	Élémentaire
Dépense moyenne	4 400	4 590

Dans le second degré

Les écarts de coûts entre les différents cycles résultent des différences de taux d'encadrement, de statut des enseignants (rémunérations et obligations de service), des caractéristiques de chaque type d'enseignement (coût des matériels pour l'enseignement technique et professionnel, coût des options dans les lycées d'enseignement général et

Graphique 3 – Évolution de la structure des financeurs initiaux en 1980 et 2004 (en %)



Source : MEN-DEP

* Y compris les autres administrations publiques (CNASEA, chambres consulaires...).

Tableau 3 – Dépense moyenne théorique pour quelques scolarités types (aux prix de 2004) en euros

Dépense théorique annuelle / élève	2004	Premier degré		Second degré		Enseignements supérieurs						
		Maternelle	Primaire	1 ^{er} cycle	2 nd cycle		Tous niveaux (1 ^{er} et/ou 2 ^e et/ou 3 ^e cycle)					
					général, techno.	prof.	STS	CPGE	Universités			
								IUT	Autres *			
		4 400	4 590	7 400	10 170	10 490	12 300	13 760	9 160	6 700		
Coûts de quelques scolarités types menant au :												
		Maternelle	Primaire	1 ^{er} cycle	2 nd cycle général et techno.	2 nd cycle prof.	STS	CPGE	IUT	Autres universités*	Durée totale Dépense totale	Redoublements éventuels
BEP 2 ans	2004	3 ans 13 200	5 ans 22 950	4 ans 29 600		2 ans 20 980					14 ans 86 730	un 1 ^{er} cycle+un prof. 17 890
Bac professionnel	2004	3 ans 13 200	5 ans 22 950	4 ans 29 600		4 ans 41 960					16 ans 107 710	un en 1 ^{er} cycle 7 400
Bac général et technologique	2004	3 ans 13 200	5 ans 22 950	4 ans 29 600	3 ans 30 510						15 ans 96 260	un en 2 nd cycle 10 170
BTS	2004	3 ans 13 200	5 ans 22 950	4 ans 29 600	3 ans 30 510		2 ans 24 600				17 ans 120 860	un en 2 nd cycle 10 170
DUT	2004	3 ans 13 200	5 ans 22 950	4 ans 29 600	3 ans 30 510				2 ans 18 320		17 ans 114 580	
Licence	2004	3 ans 13 200	5 ans 22 950	4 ans 29 600	3 ans 30 510					3 ans 20 100	18 ans 116 360	un en université 6 700

Source : MEN-DEP

* Autres universités : universités hors IUT et hors écoles d'ingénieurs dépendant des universités.

Lecture :

- le premier tableau des dépenses théoriques annuelles par élève donne la dépense moyenne en 2004, par élève et par an, pour les différents niveaux et filières de scolarité. Ces dépenses sont exprimées en euros 2004 ;
- le deuxième tableau permet, en utilisant les dépenses théoriques de base du premier tableau, d'estimer le coût des différentes scolarités types en 2004 exprimé au coût de 2004 (dépenses théoriques pour une scolarité et non coût d'un parcours réel).

Par exemple, la dépense relative à une scolarité de la maternelle au baccalauréat professionnel sans redoublement, exprimée au prix de 2004, s'élève à :

- maternelle (trois ans) : 3 x 4 400 = 13 200 euros
 - primaire (cinq ans) : 5 x 4 590 = 22 950 euros
 - second degré premier cycle (quatre ans) : 4 x 7 400 = 29 600 euros
 - second degré second cycle professionnel (quatre ans) : 4 x 10 490 = 41 960 euros
- Soit 107 710 euros pour une durée de scolarité de seize ans.

Si, comme il n'est pas rare dans cette filière, le cursus scolaire inclut un redoublement (en premier cycle), le surcoût est : un redoublement en premier cycle : 1 x 7 400 = 7 400 euros.

technologique) et de l'importance relative des investissements réalisés.

La dépense moyenne par élève du second degré est de 8 530 euros. La dépense moyenne en premier cycle (7 400 euros) est plus faible que dans le second cycle général et technologique (10 170 euros). Cet écart provient principalement du fait que la structure du corps enseignant dans les collèges est différente de celle du second cycle général qui compte une plus grande proportion de professeurs agrégés. La différence de coût au sein du second degré s'explique également par des niveaux de dépenses de fonctionnement et d'investissement moins élevés pour les collèges et surtout par le coût des options. La dépense moyenne par élève de second cycle professionnel (10 490 euros) reflète un meilleur encadrement que dans le second cycle général et technologique. Enfin, le coût plus faible d'un apprenti de niveau secondaire, 6 760 euros, s'explique essentiellement par un nombre d'heures

d'enseignement inférieur à celui d'un élève scolarisé.

De 1980 à 2004, on peut estimer que la dépense par élève a crû de 65 %, soit de + 2,1 % en moyenne par an. Cette hausse, moins forte que dans le premier degré, résulte aussi d'une amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux.

La dépense moyenne par élève dans le second degré (en euros)			
2004	1 ^{er} cycle	2 nd cycle gén.et techno.	2 nd cycle professionnel
Dépense moyenne	7 400	10 170	10 490

Dans le supérieur

La dépense moyenne par étudiant (ensemble du supérieur, y compris les établissements privés, comme pour les autres niveaux d'enseignement) s'élève à 8 630 euros. De 1980 à 2004, elle n'a évolué que de 28 %, soit de 1 % en moyenne par an. Cette

évolution est beaucoup plus limitée que dans les premier et second degrés en raison de l'importance de la progression des effectifs durant cette période. Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État, qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille n'apparaissent pas dans la DIE définie dans cette *Note d'Information* car elles sont ou bien d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou bien non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2004 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 8 370 euros à 9 700 euros.

Les coûts moyens par étudiant sont très variables selon les filières de formation, ils sont deux fois plus élevés en CPGE qu'en université. En 2004, un étudiant effectuant une année en université publique coûte en moyenne à la collectivité nationale 6 700 euros, une année en IUT revenant à 9 160 euros, et une année dans une CPGE à 13 760 euros.

La dépense moyenne par étudiant en classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs et filières universitaires (en euros)

2004	Dépense moyenne
STS	12 300
CPGE	13 760
Universités *	6 700
IUT	9 160

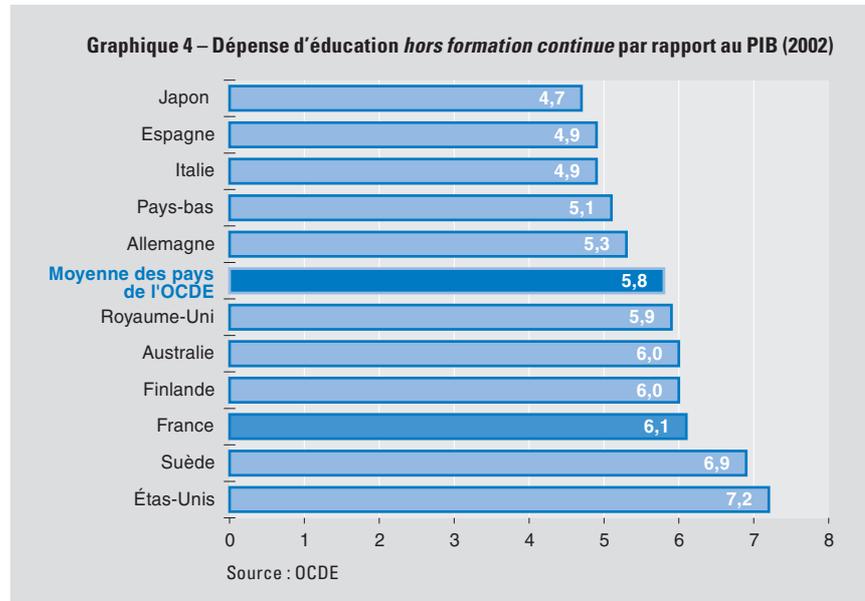
* Universités hors IUT et hors écoles d'ingénieurs dépendantes des universités.

Ces variations sont surtout liées à des différences de taux d'encadrement dues, par exemple, à l'organisation des enseignements en plus petits groupes en IUT.

Le coût de quelques scolarités types

Le cumul des dépenses moyennes de différents niveaux de scolarité pour une année scolaire donnée permet de calculer la dépense théorique d'une scolarité. Cette dépense théorique correspond à ce que coûterait en moyenne une scolarité si elle se déroulait selon la séquence choisie (nombre de redoublements) et si elle était valorisée aux prix 2004. En adoptant ces conventions, le coût d'un bachelier général et technologique n'ayant pas redoublé et ayant fait trois ans de préélémentaire (scolarité de quinze ans) est de 96 260 euros ; celui d'une scolarité menant en quatorze ans à un BEP est alors de 86 730 euros.

Les autres scolarités types mentionnées dans le tableau 3 s'échelonnent entre 107 710 euros pour le bac professionnel (durée de seize ans) et 120 860 euros pour la licence (durée de dix-huit ans). Il faut cependant relativiser cette hiérarchisation des dépenses théoriques des différentes scolarités types. Lorsque l'on prend en compte les redoublements les plus fréquemment rencontrés dans ces diverses scolarités, la dépense théorique moyenne par élève est augmentée de 6,9 % pour le bac professionnel (avec un redoublement dans le secondaire) et de



5,8 % seulement pour la licence (avec un redoublement dans le supérieur).

Ainsi, pour l'année 2004, le coût d'une scolarité s'effectuant sur une durée de seize ans se situe aux alentours de 105 000 euros, qu'elle mène à un BEP en intégrant deux redoublements ou qu'elle mène à un bac général et technologique intégrant un redoublement. En comparaison, une scolarité de dix-sept ans, comprenant une année de redoublement, menant à un bac professionnel, s'élève à 115 100 euros, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 10 %.

Comparaisons internationales

La France se situe, avec 6,1 %, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8 %), du Japon, des Pays-Bas ou du Royaume-Uni, mais en dessous de la Suède, des États-Unis. Ces données représentent la part de la dépense d'éducation hors formation continue dans le PIB pour quelques pays de l'OCDE en 2002 (dernières données publiées). Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève sont délicates car les dépenses prises en compte par les différents

pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public). La France se situe un peu en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE pour l'enseignement élémentaire, nettement en retrait par rapport aux États-Unis et à la Suède. Parmi les pays européens, seuls l'Espagne et l'Allemagne présentent des coûts sensiblement inférieurs. Dans l'enseignement secondaire, en revanche, le coût d'un élève en France est relativement élevé, loin devant l'Espagne et le Royaume-Uni. Les statistiques internationales sur la dépense pour l'enseignement supérieur ne sont pas homogènes. Pour 2002, la dépense annuelle moyenne par étudiant (hors activités de recherche) en France est exactement dans la moyenne des pays de l'OCDE. L'estimation du coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place la France un peu au-dessus de la moyenne OCDE, en raison d'une durée moyenne des études relativement élevée.

Martine Jeljou, Vanessa Viard, avec la collaboration de Christine Ragoucy, DEP B6

Le compte de l'éducation

Les résultats présentés dans cette *Note d'Information* sont issus du compte provisoire de l'éducation pour 2004.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler dans une série de tableaux cohérents l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement et de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement et des différentes activités.

Le domaine de l'éducation est défini par une liste d'activités d'enseignement, d'activités annexes et de biens et services liés à l'éducation.

Le compte de l'éducation retient deux catégories d'agents économiques intervenant dans le domaine : les unités de financement qui supportent la dépense d'éducation et les unités de production qui réalisent les activités d'enseignement ou annexes à partir des ressources qui sont mises à leur disposition par les unités de financement.

Les tableaux du compte de l'éducation décrivent :

- la dépense d'éducation par niveau d'enseignement et activité ;
- la dépense d'éducation par activité, niveau d'enseignement et financeur ;
- le financement du secteur de production, c'est-à-dire l'analyse de l'allocation des ressources aux établissements d'enseignement ;
- les dépenses des producteurs par activité.

Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une profonde rénovation finalisée en 2004 pour le compte définitif 1999 et les comptes provisoires de 2000 à 2003. En 2005, les comptes des années 1980 à 2002 sont définitifs, ceux des années 2003 et 2004 sont provisoires. Cette rénovation comporte trois changements importants :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

Cette rénovation a fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation. La dépense moyenne par élève n'a été recalculée que pour la période 1999-2004 et n'a pas fait pour l'instant l'objet d'une rétopolation telle que celle de la DIE. Les séries de dépenses moyennes présentent donc une rupture en 1999. L'évolution totale entre 1975 et 2004 est donc le produit de deux évolutions : de 1975 à 1999 « ancienne base », et de 1999 à 2004 « nouvelle base ».

La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes, effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire et extra-scolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage) effectuées dans les établissements publics ou privés ;
- les dépenses pour les activités visant à organiser le système : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités destinées à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, de fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires ;
- les dépenses de rémunération des personnels d'éducation en formation.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève comprend :

- la totalité des dépenses et des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extra-scolaires (formation continue et autres activités extra-scolaires) ;
- les activités annexes et autres activités ventilées par niveau d'enseignement.

La dépense moyenne d'éducation par élève est plus élevée lorsqu'on exclut l'apprentissage, du fait que le compte de l'éducation ne comprend, pour cette activité, ni le coût de la formation dispensée sur le lieu de travail, ni la rémunération des apprentis.

Financement initial et financement final

La notion de financement initial et de financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) constitue un transfert entre l'État et les régions. Si l'on étudie le financement initial, la DRES sera affectée à l'État qui la verse, déterminant ainsi la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des régions seront évaluées après déduction, entre autres, de la DRES reçue.

Si, en revanche, cette dotation est comptabilisée dans la dépense des régions et retranchée de celle de l'État, on parlera de financement final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Il en est de même pour les bourses d'études qui apparaissent en financement initial aux budgets des ministères et en financement final après leur transfert au niveau des ménages (dernier financeur) qui les utilisent pour les besoins de scolarisation des élèves ou étudiants.